

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE
VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 13 MARS 2019 À 17 H 5**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Michelle Fournier, représentante de Cloridorme
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h 5.

**2. RÉOLUTION 19-29 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
RÉUNION RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 13 mars 2019 soit et est adopté tel que présenté, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 13 mars 2019 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 13 février 2019

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

4. Acceptation des déboursés du mois février 2019
5. Adoption des états financiers des territoires non organisés de La Côte-de-Gaspé
6. Priorités 2019-2020 du Fonds de développement des territoires
7. Avis de motion : Règlement 19-206 : Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics
8. Projet de règlement 19-206 : Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics
9. Embauche d'un(e) agent(e) de développement rural (remplacement d'un congé de maternité)
10. Autorisation de déposer une demande d'aide financière au FARR pour le projet de soutien à la concertation locale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité sociale

11. Désignation d'un procureur pour les dossiers de constats d'infraction traités au Palais de justice de Percé

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

12. Certificat de conformité : Règlement 1156-11-37 : Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 de la Ville de Gaspé

C) Développement socioéconomique

13. État des programmes d'aide financière
14. Dossiers d'investissement :
 - a) Fonds de soutien aux événements : Village en chanson de Petite-Vallée – Édition 2019 du Festival en chanson
 - b) Fonds de soutien aux projets structurants – Modification à un dossier de la municipalité de Grande-Vallée
15. Nomination de deux représentants au Comité d'investissement

D) Sécurité incendie

16. État de situation des services incendie du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé

D) Autres dossiers

17. 4^e Rendez-vous du développement local et régional
18. Sûreté du Québec – Situation du poste auxiliaire de Grande-Vallée
19. Affaires nouvelles
Aucune.
20. Période de questions pour le public
21. Ajournement ou levée de la réunion

3. RÉSOLUTION 19-30 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 13 février 2019 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 19-31 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de février 2019 suivant : MRC : 128 804,82 \$, TNO : 6 408,52 \$, et Sécurité publique : 5 818,14 \$ soient adoptés.

5. RÉOLUTION 19-32 : ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les états financiers des Territoires non organisés de La Côte-de-Gaspé (TNO) au 31 décembre 2018 soient et sont adoptés tel que présentés.

6. RÉOLUTION 19-33 : PRIORITÉS 2019-2020 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT que la MRC s'est engagée à adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2019-2020 en lien avec la gestion du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT que la réception d'une partie de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires est conditionnelle à l'adoption et à la publication de ces priorités;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé établisse et adopte ses priorités d'intervention de la manière suivante :

A) La réalisation des mandats en planification et en développement du territoire

- Mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement
- Effectuer des travaux de révision et de modification du Schéma d'aménagement et de développement
- Assurer la réalisation de différents plans d'intervention
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en aménagement du territoire
- Offrir des services-conseils en urbanisme et géomatique pour les municipalités et les organismes
- Assumer la gestion des cours d'eau en vertu de la loi
- Voir à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

B) Le soutien aux municipalités locales (expertise professionnelle et partage de service)

- Favoriser le partage de services entre les municipalités
- Soutenir les municipalités locales grâce à l'expertise interne dans divers domaines, notamment en développement économique, en aménagement du territoire, en géomatique, en sécurité incendie, en développement culturel, en développement rural, en développement social et gestion de programmes

C) La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

- Promouvoir l'entrepreneuriat et la culture entrepreneuriale
- Soutenir et accompagner les promoteurs et entreprises du territoire (aide technique, conseils, etc.)
- Promouvoir le potentiel économique de la MRC
- Soutenir financièrement les projets d'entreprises
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement économique

D) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Soutenir techniquement et financièrement la réalisation de projets structurants
- Mobiliser les communautés et stimuler la participation citoyenne
- Renforcer la vitalité sociale, rurale et culturelle
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement social

E) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional

- Soutenir et favoriser le développement d'activités liées aux ententes sectorielles avec les ministères et organismes du gouvernement dans divers domaines

F) Le soutien au développement rural

- Animer les milieux ruraux
- Soutenir et accompagner les organismes du territoire (aide technique, conseils, etc.)
- Soutenir la réalisation de plans d'action locaux
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire
- Accompagner les initiatives locales de développement
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement rural

7. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 19-206 : RÈGLEMENT RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller de comté Noël Richard que lors de la prochaine réunion du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé sera présenté pour adoption le règlement numéro 19-206 : Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Conformément à l'article 433.1 du Code municipal du Québec, la MRC peut adopter un règlement établissant les modalités de publication de ses avis publics.

Ce règlement vient préciser de quelles manières la MRC s'y prendra pour informer le public lorsqu'elle a une obligation légale de le faire, dont notamment via une publication sur son site Internet.

Enfin, une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie du projet de règlement numéro 19-206 a été remise à chaque membre du conseil de la MRC avec le présent avis.

8. RÉSOLUTION 19-34 : PROJET DE RÈGLEMENT 19-206 : RÈGLEMENT RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

- CONSIDÉRANT les articles 415 et suivant du *Code municipal du Québec*;
- CONSIDÉRANT que l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* stipule que la MRC peut adopter un règlement établissant les modalités de publication de ses avis publics;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce même article, le mode de publication prescrit par un tel règlement a préséance sur celui qui est prescrit par les articles 431 à 433;
- CONSIDÉRANT l'article 91 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michelle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le projet de règlement # 19-206 : Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics.

9. RÉSOLUTION 19-35 : EMBAUCHE D'UN(E) AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT RURAL (REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ)

- CONSIDÉRANT le départ de madame Agnès Kourio en congé de maternité;
- CONSIDÉRANT que la MRC a reçu 6 candidatures et que 3 d'entre elles ont été invitées en entrevue;
- CONSIDÉRANT que le comité de sélection a évalué les 3 candidatures;
- CONSIDÉRANT que le comité de sélection propose une candidature de façon unanime;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche de madame Lénie Lacasse à titre d'agente de développement rural pour une période de 12 à 15 mois, et ce à compter du 26 février 2019;

QUE le traitement salarial soit établi à l'échelon 8 pour la catégorie *professionnel niveau 2* de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la MRC.

10. RÉSOLUTION 19-36 : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FARR POUR LE PROJET DE SOUTIEN À LA CONCERTATION LOCALE DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ SOCIALE

CONSIDÉRANT la mise en place par le gouvernement du Québec du Fonds québécois d'initiatives sociales lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT le plan de communauté élaboration en concertation par les acteurs du développement social de la MRC de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT le plan de travail régional de l'Alliance pour la solidarité adopté par le Regroupement des MRC;

CONSIDÉRANT que chaque MRC gaspésienne dépose une demande au FARR pour son projet de soutien à la concertation locale;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michelle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions;

QUE le directeur général et/ou le préfet soient autorisés à signer l'entente de financement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le cas échéant.

11. RÉSOLUTION 19-37 : DÉSIGNATION D'UN PROCUREUR POUR LES DOSSIERS DE CONSTATS D'INFRACTION TRAITÉS AU PALAIS DE JUSTICE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT que Me Sonia Cyr a été nommée juge et qu'elle ne pourra plus représenter la MRC pour le traitement des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT que la MRC a besoin d'un procureur pour la représenter à la Cour de Percé dans ces dossiers;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé mandate Me Marlène Ferguson de Gaspé pour l'application des procédures relatives à l'application de la réglementation municipale par la Sûreté du Québec pour les secteurs sous juridiction du Palais de justice de Percé;

QUE le taux horaire soit fixé à 100 \$ / heure.

12. RÉSOLUTION 19-38 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1156-11-37 : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1156-11 DE LA VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Gaspé a adopté le règlement 1156-11-37 le 8 février 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 1156-11-37;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 1156-11-37;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

13. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

14. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

A) RÉSOLUTION 19-39 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS : VILLAGE EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE – ÉDITION 2019 DU FESTIVAL EN CHANSON

CONSIDÉRANT la réputation de l'organisme;

CONSIDÉRANT la diversité et la qualité des spectacles et activités offertes;

CONSIDÉRANT la visibilité pour Petite-Vallée et la région qu'offrent ces événements;

CONSIDÉRANT les importantes retombées pour le village, les communautés et l'organisme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 5 000 \$ au Village en chanson de Petite-Vallée pour le projet « Édition 2019 du Festival en chanson » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements*.

B) RÉOLUTION 19-40 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS – MODIFICATION À UN DOSSIER DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE

CONSIDÉRANT la résolution #16-107 accordant une contribution financière de 50 000 \$ au projet de mise en œuvre du circuit extérieur de la Bataille du St-Laurent à Grande-Vallée;

CONSIDÉRANT le projet n'a pas reçu l'aval et le financement de la part du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT la municipalité de Grande-Vallée a apporté certaines modifications au projet de départ qui devient maintenant un projet intégré de développement touristique nécessitant un réaménagement de l'Espace Esdras-Minville;

CONSIDÉRANT que le coût du projet a été diminué de 149 607 \$ à 104 245 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicia Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte la modification apportée au projet de la municipalité de Grande-Vallée qui a été autorisé en vertu de la résolution #16-107.

15. RÉOLUTION 19-41 : NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC a mis en place un comité d'investissement comptant sept (7) membres, dont un (1) élu;

CONSIDÉRANT que deux postes sont à combler;

CONSIDÉRANT que la liste des membres du comité d'investissement n'est pas divulguée afin de préserver la confidentialité et l'éthique;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé procède à la nomination de deux représentants au sein du comité d'investissement à huis clos.

16. RÉOLUTION 19-42 : ÉTAT DE SITUATION DES SERVICES INCENDIE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT la résolution # 022-02-19 de la Municipalité de Cloridorme;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude d'un possible regroupement des services incendie dans la MRC effectuée par Raymond Chabot Grant Thornton en 2018;

CONSIDÉRANT les difficultés récurrentes auxquelles font face les municipalités et la nécessité d'avoir un portrait global afin de prendre les meilleures décisions;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michelle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé mandate le préventionniste et le directeur général de la MRC afin de produire un portrait de la situation actuelle des services incendie du territoire de la MRC;

QUE ce portrait soit fait en collaboration avec les directeurs généraux de chaque municipalité locale et, au besoin, avec leurs directeurs des services de protection contre les incendies ou leurs chefs de caserne, le cas échéant.

17. 4^E RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Point d'information.

18. SÛRETÉ DU QUÉBEC – SITUATION DU POSTE AUXILIAIRE DE GRANDE-VALLÉE

Point d'information.

19. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est ajouté.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune.

21. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA RÉUNION

Sur proposition de madame Délisca Ritchie Roussy, la réunion est levée à 17 h 10.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général